

Communiqué de presse

Bilan des activités de contrôle réalisées par l'ONSSA au titre de l'année 2019

Les services de l'Office National De Sécurité Sanitaire Des Produits Alimentaires (ONSSA) ont procédé à 74.799 opérations de contrôle en 2019. Celles-ci ont concerné un total **de plus de 13 millions tonnes de produits alimentaires**, dont **17.641 tonnes** ont été détruites ou refoulées. Aussi, **2.243** Procès-verbaux d'infractions ont été dressés et transmis au Parquet.

Les motifs de destruction de ces produits impropres à la consommation sont dus à leur origine inconnue, le non-respect des conditions de conservation et de stockage, l'expiration de la péremption et le non-respect de l'étiquetage.

Au niveau de l'importation, **plus de 8,4 millions** de tonnes de produits alimentaires ont été contrôlées, dont **11.388 tonnes** de produits non conformes ont été refoulées.

En ce qui concerne le contrôle des plants importés, plus de **256 millions de plants ont été contrôlés** dont les plants des fruits rouges, les plants fruitiers et les plants d'ornement.

Aussi, les services vétérinaires de L'ONSSA ont contrôlé tous les animaux importés, dont **61.167** têtes de bovins, plus **de 9 millions de poussins** et **de dindonneaux d'un jour**. De même, plus de **4 millions de tonnes** de produits destinés à l'alimentation animale ont été contrôlés.

A l'exportation, **plus de 3 millions de** tonnes de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **139.845** certificats sanitaires et phytosanitaires.

En ce qui concerne l'octroi des autorisations sur le plan sanitaire, **3199** demandes ont été traitées par les services de l'ONSSA au cours de l'année 2019, et ont abouti à la délivrance de **1157** nouvelles autorisations. Dans le même sens, et dans le cadre du programme de suivi et de contrôle des établissements autorisés sur le plan sanitaire par l'ONSSA, les services de l'Office ont effectué **3218 visites** de contrôle de conformité sanitaire des établissements autorisés, et ce, afin de vérifier le respect des exigences sanitaires. Suite à ces contrôles, les services compétents de l'Office ont procédé à la **suspension de 40 autorisations sanitaires**, et au **retrait d'autorisation sanitaire à 89 établissements**. De plus, **154 attestations** pour le transport international et **10.911 certificats** d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables ont été délivrés.

Par ailleurs, dans le cadre de la réévaluation des risques des pesticides homologués au Maroc à la lumière des évolutions scientifiques, les services de l'ONSSA ont retiré en 2019

cinq (5) matières actives entrant dans la composition des pesticides. Ceci porte à **48 le nombre de pesticides retirés** du marché marocain. De même, **10 tonnes** de pesticides non conformes ont été également refoulés en 2019. En ce qui concerne l'utilisation des pesticides, l'ONSSA a détruit **136 tonnes de pommes de terre** et **125 tonnes de menthe** en raison du dépassement des taux des résidus de pesticides autorisés ou de l'utilisation de pesticides non autorisés pour l'usage sur ces produits végétaux.

En outre, et dans le cadre du contrôle des médicaments vétérinaires, plus de **2000** visites de contrôle ont été effectuées dans le cadre des commissions provinciales mixtes au niveau des souks hebdomadaires. Ces visites se sont soldées par la saisie et la destruction de **773** unités de médicaments vétérinaires d'origine inconnue.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



communication@onssa.gov.ma



+212673997838 / +212537676554



@Onssamaroc



@Onssacom